



## annexer à l'AG un avis personnel sur une résolution

Par **Rose Mary**, le **19/11/2024** à **22:43**

Bonjour,

Le conseil syndical auquel j'appartiens va soumettre au vote, lors de la prochaine AG, une résolution avec laquelle je suis en profond désaccord.

Aussi je souhaiterais présenter un document équitable reprenant les arguments pour et contre qui permettrait d'éclairer le vote et demander son annexion à la convocation à l'AG.

Beaucoup de copropriétaires votent à distance et il est essentiel qu'ils soient informés des enjeux.

1- le syndic peut il s'opposer à ma demande?

2-le document doit il comporter la mention de mon nom?

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma question.

Cordialement

Par **youris**, le **20/11/2024** à **10:44**

bonjour,

si la majorité requise du conseil syndical a voté ce projet de résolution, vous ne pouvez plus intervenir en tant que membre du conseil syndical, mais vous pouvez le faire comme copropriétaire.

1) je pense que oui

2) un document anonyme va à la poubelle.

si vous voulez donner votre point de vue, y compris aux personnes votant par correspondance, vous avez le droit d'en informer l'ensemble des copropriétaires, par voie d'affichage ou par courrier.

salutations

Par **Rose Mary**, le **20/11/2024** à **17:10**

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement